

Initiative of bipartite dialogue :
The Belgian initiatives : eco-cheques and
the Fund to reduce the overall cost of
energy

CASE STUDY: BELGIUM

Catherine Vermeersch, FEB

Sébastien Storme, FGTB

Introduction

- Développement durable et changements climatiques = au cœur du dialogue social belge (emplois verts, alliance emploi-environnement, éco-chèques, efficacité énergétique dans les bâtiments, ...)
- Dialogue social
 - Initiatives bipartites (ex: éco-chèques)
 - via des processus formels de consultation au sein de divers Conseils ==> avis des partenaires sociaux (ex: FRCE)

Les Éco-chèques, une initiative **bipartite**

Eco-chèques

- Origine : Initiative des partenaires sociaux (employeurs et syndicats)

Accord interprofessionnel 2009-2010 du 22 décembre 2008

Enveloppe pour pouvoir d'achat net (125 EUR en 2009, 250 EUR en 2010) → création d'un nouvel instrument = éco-chèque

Eco-chèques

- Définition

Eco-chèques = chèques destinés à l'achat de produits et services écologiques

- Double objectif

- donner du net au travailleur
- sensibilisation écologique, orienter les travailleurs vers des produits verts

- Régime fiscal et parafiscal favorables

Eco-chèques

- Concrétisation

Partenaires sociaux au Conseil national du travail (CNT)

- Convention collective de travail (CCT) n°98 du 20 février 2009

- Avis n° 1675 du 20 février 2009

Eco-chèques

CCT n°98

1. Information des travailleurs
2. Modalités de calcul
3. Liste des produits et services écologiques

Eco-chèques

- ⇒ Liste large :
 - ✓ Éventail suffisamment large produits et services
 - ✓ Instrument de négociation (donner du net au travailleur)
 - ✓ Investissements importants/produits bon marché, consommation courante
- ⇒ Mais crédible
 - ✓ Valeur ajoutée sur le plan écologique
 - ✓ Impact favorable sur environnement
 - ✓ Moindre consommation

Eco-chèques

- ✓ Regroupement par rubriques
 - I. Économie d'énergie
 - II. Économie d'eau
 - III. Promotion de la mobilité durable
 - IV. Gestion des déchets
 - V. Promotion de l'écoconception (label écologique européen)
 - VI. Promotion de l'attention pour la nature

Eco-chèques

⇒ Matière évolutive ⇒ évaluation liste prévue

+ Évaluation globale du système des éco-chèques pour le 4ème trimestre 2010

Eco-chèques

- Evaluation au CNT
- Adaptation de la CCT n° 98 : CCT n° 98 bis du 21 décembre 2010
- Avis n° 1758 du 21 décembre 2010

Eco-chèques

CCT n°98bis

1. Information des travailleurs :
précisions
2. Modalités de calcul : précisions
3. Liste des produits et services
écologiques : quelques
adaptations, stabilité

Eco-chèques

Liste des produits et services écologiques :

- Clarifications
- Maintien des rubriques existantes
- Ajouts limités

Principal ajout : Promotion de l'écoconception : label écologique européen et logo de production biologique de l'Union européenne

Eco-chèques

- Avis n° 1758 du 21 décembre 2010
 1. Principal point d'attention = respect de la liste sur le terrain (lien stabilité de la liste)
Proposition = Système en deux temps :
 - Mécanisme d'autorégulation (sociétés émettrices + organe indépendant effectuant des contrôles)
 - Evaluation par le CNT
 - Si système efficace : poursuite
 - Si système insuffisant : contrôle via les autorités publiques

Eco-chèques

2. Mécanisme structurel d'évaluation de la liste / actualisation de la liste en cours

Propositions d'adaptations de la liste transmises au CNT avant le 30 juin de chaque année puis décision des partenaires sociaux

Eco-chèques

- Merci pour votre attention
- Site du Conseil National du Travail belge:

<http://www.cnt-nar.be>

**Fonds de réduction du coût global
de l'énergie (FRCE) : fruit de la
concertation sociale belge.**

Structure de la présentation

- Contexte : Avis consensuels CCE 2005 et 2006
- Mise en œuvre
- Résultats et évaluation
- Rôle des partenaires sociaux
- Conclusions Générales

CCE: Avis du 21 décembre 2005: Contexte générale : Données :

Parc immobilier belge très mauvaise efficacité énergétique :

- Parc vieux : 80% + de 20 ans
- Peu de nouvelles constructions : 1% du parc / an
- 50% du parc n'est pas correctement isolé !

CCE: Avis du 21 décembre 2005: « Avis relatif à l'efficacité énergétique Dans le secteur du logement en Belgique» + « Avis complémentaire 19 avril 2006 ».

Objet: promouvoir efficacité énergétique

- Constat : Améliorer efficacité énergétique dans son ensemble
- Win – Win – Win :
 - réduction des émissions de gaz à effet de serre,
 - réduction des dépenses des ménages, , meilleur accès à l'énergie
 - création d'emplois de qualité = impact sur l'économie

Recommandations (liste non-exhaustive) :

- Stratégie générale Alliance Emploi – Environnement (cf All)
- **« Mettre sur pied, pour les investissements économeurs d'énergie, un système de crédit offrant aux ménages un taux d'intérêt intéressant de manière à constituer un financement abordable pour les ménages à revenu modeste ;»**

Fonds de réduction du coût global de l'énergie (FRCE)

- Système de tiers investisseur
- Créé le 10 mars 2006
- S.A. de droit public et une filiale de la Société fédérale de Participation et d'Investissement
- Mission : « l'étude et la réalisation des projets par l'intervention dans le financement de mesures structurelles visant à promouvoir la réduction du coût global de l'énergie dans les logements privés pour le groupe cible des personnes les plus démunies et l'octroi d'emprunts bon marché en faveur de mesures structurelles visant à promouvoir la réduction du coût global de l'énergie dans les habitations des personnes privées et servant de domicile principal » (statuts et loi-programme du 27 décembre 2005)

FRCE - Suite

- => prêts bon marché pour le domicile principal des ménages, qu'ils soient propriétaires ou locataires
- Groupe cible = personnes les plus démunies = allocataires sociaux, revenus inférieurs à 11.800€ brut / an médiations de dette, guidance CPAS, ...

FRCE - Suite

- Moyens :
 - obligations nominatives
 - Première souscription de 50 millions € a débuté le 14 janvier 2007, celle-ci a connu un franc succès. Le FRCE garantit un taux de 3,92 %.
 - Le volume permanent de l'endettement du FRCE est limité à cent millions d'euros (100.000.000 €) maximum
 - affectation étalée sur 5 ans, ce qui représente environ 20 millions par an (= 2.000 habitations/an)
 - Fonctionnement : Le FRCE octroie des prêts aux Entités locales → Les entités locales octroient des prêts et des préfinancements à des particuliers

Evolution et Résultats

- Véritablement opérationnel que depuis 2007
- 17 entités locales sont reconnues par le FRCE et se répartissent à raison de 10 Entités Locales en Région Flamande et 7 en Région Wallonne
- **Fin 2010**, le Fonds avait reçu plus de 4600 demandes de prêts pour un total de 35,9 million € et avait octroyé 3950 prêts pour un total de 30.934.100 €.

Répartition des prêts entre les différentes entités locales :

Dénomination Entité locale	Nombre de demandes de prêt au 31-12-2010
Charleroi ECO-Energie	235
CPAS de Mons	249
CPAS de La Louvière	31
DUWOLIM	261
Energie Brabant Wallon	66
Entité locale FRCE de Soignies asbl	245
EOS Oostende	1.050
IGEMO Mechelen	652
INTERWAAS	66
LE Welzijnsconsortium vzw	275
SOLVA	131
Vzw Recyclant Antwerpen	936
Vzw Regent	410
Igo Leuven	Phase de démarrage
Vzw Pendule	Phase de démarrage
Liège Energie asbl	Contrat en cours de signature
Famenne Energie	Contrat en cours de signature
TOTAL	4.607

Rôle des partenaires sociaux

- Rôle historique : Initiateur du projet : Fin 2005, avis CCE : proposition de développer un système de crédit offrant aux ménages un taux d'intérêt intéressant - projet s'inspirant du modèle allemand, en ajoutant une attention particulière aux ménages défavorisés.

Rôle des partenaires sociaux - Suite

- **Conseil des Sages** au sein du FRCE.
 - Rassemble une vingtaine d'acteurs : représentants du secteur de l'énergie, du Fonds social mazout, du Fonds pour le Gaz et l'Electricité, des organisations représentatives des employeurs du secteur de la construction, des organisations représentatives des travailleurs, des C.P.A.S, des villes et communes, et du secteur financier
 - Emet des avis au conseil d'administration sur toute question relative aux services fournis par le Fonds et aux objectifs du Fonds
 - Emet ses avis à la demande du conseil d'administration ou de sa propre initiative. Le Conseil peut mettre des point à l'ordre du jour du conseil d'administration

Information complémentaire FRCE

Site

<http://www.frce.be>

Conclusions Générales

- Le développement durable est maintenant partie intégrante de la concertation sociale belge.
- Les interlocuteurs sociaux sont des acteurs de la lutte contre les changements climatiques:
 - Ils sont le vecteur d'initiatives concrètes (éco-chèques, FRCE)
 - Ils sont les garants de l'assise sociétale du changement de paradigme
 - Ils ont un rôle moteur dans la prise de conscience des gouvernements de ces problématiques
 - Ils participent à l'information et à la sensibilisation de la population

Merci pour votre attention

Catherine Vermeersch

cv@vbo-feb.be

Sébastien Storme

Sebastien.storme@fgtb.be